

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION TYPE D'OPERATION 4.3.3 DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL MIDI-PYRÉNÉES 2014 - 2022 SOUTIEN A LA DESERTE FORESTIÈRE

Le présent formulaire de demande d'aide une fois complété constitue, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, le dossier unique de demande d'aide pour l'ensemble des financeurs publics potentiels.  
Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice d'information d'accompagnement du présent formulaire.

### CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

N° OSIRIS :   
DATE DE RÉCEPTION :

### APPEL À PROJET

OU FAIRE PARVENIR VOTRE DOSSIER ?	LA DDT DU DÉPARTEMENT DE LOCALISATION DU PROJET
INTITULE DU PROJET	<input type="text"/>
NOM DU DEMANDEUR	<input type="text"/>

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET :  attribué par l'INSEE - formalité obligatoire à réaliser auprès du Centre de formalités des Entreprises (CFE) de la Chambre départementale d'agriculture.

N° PACAGE :  Concerne uniquement les agriculteurs

### Pour les personnes physiques

CIVILITÉ : (le cas échéant)  Madame  Monsieur

NOM et PRÉNOM du demandeur :

Né(e) le :

Adresse postale du demandeur :

Code postal :  Commune :

Téléphone : Fixe |  mobile

Mail :

### Pour les personnes morales

Date de création de l'entreprise :  Code APE :

Adresse site internet :

STATUT JURIDIQUE :  (préciser)

NOM et PRÉNOM du représentant légal :

NOM et PRÉNOM du responsable du projet si différent :

Téléphone : Fixe  mobile

Mail :

### PROJET INDIVIDUEL / COLLECTIF

Demandeur individuel public       Demandeur individuel privé       Demandeur individuel groupement forestier

projet collectif (GIEFF, ASA, ASL, maîtrise d'ouvrage déléguée...)

En cas d'indivision, appellation courante de l'indivision :  Nombre de co-indivisiaires :

Pour les dossiers collectifs, nombre de propriétaires regroupés :

### COORDONNÉES DU COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL LE VERSEMENT DE L'AIDE EST DEMANDE

Veuillez donner ci-après les coordonnées du compte choisi pour le versement de cette aide et joindre un RIB :

N° IBAN

BIC

### COORDONNÉES DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Si l'étude du projet, la réalisation et le suivi de l'opération sont confiés à un maître d'œuvre autorisé (expert forestier, gestionnaire forestier professionnel, ONF), indiquer ses coordonnées.

Organisme :  Nom :  Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone : Fixe  mobile

Mail :

## CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

**a/ Nature et descriptif succinct du projet, extrait de la note d'opportunité (descriptif sommaire, objectifs...) :**

**b/ Localisation du projet :**  Identique à la localisation du projet

Sinon, merci de préciser l'adresse :

Code postal :

Commune :

**c / Déroulement du projet :**

Date prévue de début d'opération :  (mois, année)

Date prévue de fin de l'opération :  (mois, année)

## CARACTERISTIQUES DU PROJET

Dans le cas d'un projet situé sur plusieurs communes, désignation de la commune portant la partie de l'investissement la plus importante en terme financier :

**a) Localisation cadastrale des ouvrages** : prévoir une ligne par tronçon ou nature d'ouvrage

Désignation des ouvrages tel qu'identifiés sur le plan cadastral <small>(faire figurer ici le n° de l'ouvrage indiqué sur votre plan cadastral)</small>	Quantité projetée par type d'ouvrage <small>(ml, m<sup>2</sup> ou unit)</small>	Nom de la (des) commune (s) de situation du projet	Liste des parcelles concernées <small>(section, numéro, subdivision)</small>

**b) Garantie de gestion durable dans le cas d'un dossier individuel** (joindre obligatoirement le justificatif précisé par la notice)

La propriété forestière desservie par le projet, bénéficie d'une garantie ou présomption de gestion durable suivante :

- aménagement forestier dans le cas d'une forêt relevant du Régime forestier
- plan simple de gestion obligatoire
- plan simple de gestion volontaire
- code des bonnes pratiques sylvicoles
- règlement type de gestion
- autre (à préciser)

**c) Garantie de gestion durable et certification forestière dans le cas d'un dossier collectif** (propriétés intersectées par l'emprise des ouvrages) :

Nom des propriétaires	Surface forestière d'un seul tenant <small>parcelles concernées par les ouvrages + parcelles contiguës, par propriétaire</small>	Document de gestion durable : aménagement / <small>PSG / RTG / CBPS</small>	Natura 2000 : <small>signature d'un contrat, adhésion à la charte ou agrément L.122-7</small>	Certification forestière <small>Nature de la certification et n° de certificat</small>
	ha    a    ca			
	ha    a    ca			
	ha    a    ca			
	ha    a    ca			
	ha    a    ca			

	ha	a	ca			
	ha	a	ca			
	ha	a	ca			
	ha	a	ca			

**d) Peuplements forestiers desservis:**

Type de peuplement	Essence(s) principale(s)	Surface	Volume sur pied (m <sup>3</sup> )	Volume total exploitable à 5 ans (m <sup>3</sup> )	Volume de bois d'œuvre exploitable à 5 ans (m <sup>3</sup> )
		ha a ca			
		ha a ca			
		ha a ca			
		ha a ca			
		ha a ca			
		ha a ca			
		ha a ca			
		ha a ca			
<b>Total</b>		ha a ca			

**e) Opération s'inscrivant dans un schéma directeur de desserte forestière ou de mobilisation :** (précisez toutes les références utiles du document de planification, la place du projet dans ce dernier et le numéro du projet dans le schéma)

**f) Opération présentée dans le cadre d'une stratégie locale de développement forestier** (précisez laquelle, la place du projet au sein de la stratégie locale de développement forestier, la date de validation du projet par le comité de pilotage, le numéro d'action, l'année de réalisation) :

**g) Opération portée par une structure de regroupement** (précisez la structure et listez les partenaires au projet) :

**i) Autorisation environnementale :**

Le projet est soumis à autorisation (loi sur l'eau, DUP, espèces protégées, réserves naturelles, sites classés...) :  oui  non

Si oui, préciser à quel titre et fournissez l'autorisation administrative :

Si le projet est soumis à autorisation et s'il concerne la création de route forestière, il est concerné par :

- le projet concerne la création de route forestière sur plus de 3 kilomètres : joindre la décision administrative au titre de l'examen au cas par cas dispensant le projet d'étude d'impact ou joindre l'étude d'impact.
- le projet concerne la création de route forestière sur plus de 10 kilomètres : joindre l'étude d'impact.

**j) Calendrier prévisionnel des investissements**

année de réalisation des l'opération	dépense prévisionnelle correspondante (€)
<input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>
<input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>
<input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>
<b>TOTAL des dépenses prévues</b>	<input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>

**Comment sont sélectionnés les projets ?**

Une note sera attribuée à chaque projet selon les critères définis, sur la base des informations transmises par le bénéficiaire dans sa demande d'aide. Les formulaires de demande d'aide détaillent les informations utiles et, le cas échéant, les pièces justificatives nécessaires à la notation du dossier selon chacun des critères. Un classement des dossiers sera effectué selon la note obtenue.

La sélection des projets repose sur quatre critères :

Principes de sélection	Critères	Valeur
<b>C 1</b> : Gestion durable et certification	<p>Pour les projets individuels, adhésion ou demande d'adhésion à un système de certification de la gestion durable des forêts.</p> <p>Pour les propriétés relevant d'un projet collectif mentionné à l'article L121-6 du code forestier, garantie de gestion durable et adhésion ou demande d'adhésion à un système de certification de la gestion durable des forêts, uniquement pour les propriétés directement concernées par le projet sur les 5 ans.</p>	<p>Si respecté, note = 1 si non respecté, note = 0 ; =&gt; critère éliminatoire</p>
<b>C 2</b> : Volume rendu mobilisable dans des conditions économiques acceptables / volume total mobilisable e	Ratio du volume rendu mobilisable / volume total mobilisable	<p>Notation décroissante, en fonction du % de volume de bois rendu mobilisable sur le volume total mobilisable.</p> <p>note maximale (plus fort %) = n. note minimale (plus faible %) = 1. (n=nombre de dossiers retenus pour la notation).</p>
<b>C 3</b> : Effet de levier financier de l'aide	<p>Réduction de la durée d'amortissement du projet imputable à l'aide.</p> <p>Comparaison des durées d'amortissement en prenant en compte d'une part, le montant des travaux éligibles et d'autre part le montant des travaux éligibles diminué du montant de l'aide, divisés par la plus-value nette escomptée par la vente des bois rendus mobilisables et/ou dans des conditions économiques de mobilisation plus favorables au propriétaire.</p>	<p>Notation décroissante, partant du projet avec le plus fort effet levier de l'aide.</p> <p>note maximale (plus fort effet levier) = n. note minimale (plus faible effet de levier) = 1. (n=nombre de dossiers retenus pour la notation).</p>
<b>C 4</b> : Dimension structurante et collective du projet	<p>-Projet porté par une structure de regroupement sous réserve qu'il ne soit pas un simple agrégat de projets individuels non contigus, sans cohérence ni effet structurant pour la mobilisation de la ressource forestière ;</p> <p>-Projets s'inscrivant dans un schéma directeur de desserte ou de mobilisation, une stratégie locale de développement forestier dès lors que celle-ci contient un volet relatif à la mobilisation ou à la transformation de la ressource forestière et que le projet s'inscrit en cohérence avec cette stratégie. Le niveau de détail de l'inscription dans l'un des documents précité devra être précisé.</p>	<p>note maximale = n note moyenne = n / 2 note minimale = 0 (n=nombre de dossiers retenus pour la notation).</p> <p>n = projets avec identification de la ressource et cartographiés (type schéma desserte, études ressources, dynamisation des GF, PDM) n/2 = projets forestiers inscrits dans des démarches collectives de territoire sans identification de la ressource et non cartographiés (type charte forestière de territoire, charte de parc)</p>

La note finale attribuée à chaque projet est obtenue par combinaison des notes des rangs obtenus, selon la formule suivante :  $N = C1 \times (C2 + C3 + C4)$ .

Note minimale :  $n+1$  ( $n$  = nombre de dossiers retenus pour la notation)

En cas d'ex æquo, si l'enveloppe disponible ne permet pas de retenir les projets ayant obtenu la même note, seront sélectionnés les projets qui ont obtenu la meilleure note selon le critère «volume rendu mobilisable dans des conditions économiques acceptables / volume total mobilisable ». Si la note obtenue pour ce critère est identique, seront étudiées les notes obtenues pour le critère « Effet de levier financier de l'aide ».



## DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

### ATTENTION

Les projets déposés dans le cadre de cet appel à projets devront être intégralement réalisés (c'est-à-dire l'achèvement physique de l'opération et dernier acquittement) au plus tard le 30/09/2024, sauf cas exceptionnel dûment argumenté à traiter avec le service instructeur.

**Pour les porteurs de projets soumis à la réglementation des Marchés Publics**, remplir l'annexe « Marchés Publics » et joindre les pièces correspondantes (cf notice « Marchés Publics »).

**Pour les porteurs de projets non soumis à la réglementation des Marchés Publics :**

Veillez faire figurer sur chaque devis une numérotation des investissements présentés dans l'appel à projet (numéro d'ordre 01 à 99).

Attention : Justification des coûts à préciser obligatoirement selon les modalités suivantes :

Fournir :

- Pour les dépenses inférieures à 1 000 € HT : la fourniture d'un devis n'est pas obligatoire
- Pour les dépenses d'un montant inférieur à 3 000 € HT : 1 devis
- Pour les dépenses d'un montant compris entre 3 000 € HT et 90 000 € : 2 devis détaillés (de 2 fournisseurs différents)
- Pour les dépenses d'un montant supérieur à 90 000 € HT : 3 devis détaillés (de 3 fournisseurs différents)

Les devis doivent mentionner les montants HT et TTC et le taux de TVA. Les devis doivent être précis, faire référence à un intitulé de matériel éligible et être datés et signés du fournisseur.

**a) Dépenses matérielles**

(ajouter un tableau comportant les mêmes colonnes si le nombre de lignes est supérieur à 5)

Désignation des ouvrages tel qu'identifiés sur le plan cadastral	Nature des actions ou investissements	unité	Prix unitaire € HT / ml, m <sup>2</sup> ou unit	Quantité demandée	Montant prévisionnel hors taxe par action (€)	Nom du fournisseur à l'origine du devis (facultatif)
<b>montant prévisionnel total des investissements matériels</b>						

**Totaux par nature d'ouvrage**

Désignation des ouvrages tel qu'identifiés sur le plan cadastral	Nature des actions ou investissements	unité	Prix unitaire € HT / mètre linéaire ou m <sup>2</sup>	Quantité demandée	Montant prévisionnel hors taxe par action (€)	Nom du fournisseur à l'origine du devis (facultatif)
Création route forestière						
Travaux connexes à la création de route forestière						
Mise au gabarit route forestière						
Travaux connexes à la mise au gabarit de route forestière						
Création piste de débardage						
Travaux connexes à la création de piste de débardage						
Création place de dépôt ou de retournement						

Travaux connexes à la création de place de dépôt ou de retournement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Travaux de résorption de points noirs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>montant prévisionnel total des investissements matériels (a)</b>					<input type="text"/>	<input type="text"/>

**b) Frais généraux liés à un investissement matériel, dans la limite de 20 % du montant HT des dépenses éligibles**

Le montant total hors taxe des frais généraux ne doit pas excéder 20 % du montant HORS TAXE des dépenses éligibles.

Les dépenses liées à la mise en place de servitude de passage pour les zones de montagne et la maîtrise d'œuvre sont à globaliser.

Le montant des études préliminaires et des frais de maîtrise d'œuvre compris dans les frais généraux, ne doit pas excéder 12 % du montant HORS TAXE des dépenses éligibles.

Quand le dossier comporte plus d'un taux d'aide publique, tous les frais généraux sont à répartir entre les taux d'aide retenus au prorata des montants de travaux matériels éligibles.

Nature de la prestation	Prestataire à l'origine du devis	Montant € prévisionnel HT	observations
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>montant prévisionnel total des frais généraux (b)</b>		<input type="text"/>	<input type="text"/>

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES a+b]	Montant HT	<input type="text"/>	€
		<input type="text"/>	

**A Financement d'origine publique**

Financeurs publics sollicités	Montants en €	Sollicité dans le cadre de la présente demande	Sollicité dans le cadre d'une autre demande	obtenu
État (préciser sources) _____	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (Commune(s), PNR, EPCI, etc)	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PNR : parc naturel régional, EPCI : établissements publics de coopération intercommunale

<b>Autofinancement : maître d'ouvrage public</b>	
Emprunt (a)	<input type="text"/>
Auto – financement (b)	<input type="text"/>
Sous-total apport du maître d'ouvrage public (a + b)	<input type="text"/>

<b>Financements européens (FEADER) sollicités (53 % de la dépense publique)</b>	<input type="text"/>
---	----------------------

<b>Sous-total financeurs publics</b>	<input type="text"/>
--------------------------------------	----------------------

**B Financement d'origine privée**

<b>Autofinancement : maître d'ouvrage privé</b>	
Emprunt (a)	<input type="text"/>
Auto – financement (b)	<input type="text"/>
Sous-total apport du maître d'ouvrage privé (a + b)	<input type="text"/>

<b>Autres financeurs privés</b>	
Participation du secteur privé (à préciser)	<input type="text"/>
<b>Sous-total financeurs privés</b>	<input type="text"/>

**TOTAL = A + B**

<b>TOTAL général = coût du projet</b>	<input type="text"/>
---------------------------------------	----------------------

**Veillez cocher les cases**

**Je déclare et j'atteste sur l'honneur :**

- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes
- n'avoir pas sollicité pour le même projet d'autres crédits publics que ceux indiqués la présente demande,
- avoir pris connaissance que ma demande d'aide fera l'objet d'une sélection par appel à projet et pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités ou aux critères définis régionalement et/ou au motif que mon projet n'atteint pas le seuil de sélection ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à cette mesure,
- avoir pris connaissance des points de contrôle spécifiques à ce dispositif d'aide figurant dans la notice d'information annexée au présent formulaire,
- être informé et avoir pris connaissance des textes réglementaires liés à la demande et consultables à la DDT,
- avoir pris connaissance des délais maximum de début d'exécution et de réalisation de l'opération qui s'attachent à mon projet, et qui figurent dans la notice d'information,
- avoir la libre disposition des terrains sur lesquels l'opération est projetée,
- ne pas avoir commencé l'exécution des investissements prévisionnels présentés dans le présent formulaire avant la date de dépôt de la demande d'aide,
- respecter les conditions d'éligibilité décrites dans le cahier des charges de l'appel à projet,
- prévoir un usage approprié et conforme à la présente demande d'aide des ouvrages cofinancés.

**Je m'engage :**

- à informer le service instructeur de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure ou du projet pendant toute la durée de réalisation de l'opération,
- à fournir toute pièce complémentaire utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération,
- à ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet »,
- à détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant dix ans à compter de la date du dernier versement,
- à informer le public du soutien de l'Union européenne, conformément à la réglementation applicable,
- à me soumettre à tout contrôle sur place, sur pièces, communautaire et national, et à conserver et permettre l'accès aux pièces probantes pendant les 5 années suivant le dernier paiement relatif au projet,
- à maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements ayant bénéficié des aides pendant une durée de 5 ans à compter du dernier paiement,
- à respecter les obligations réglementaires relatives à la pérennité des opérations conformément à l'article 71 du règlement UE n° 1303/2013. Ces obligations réglementaires seront précisées dans la décision juridique d'attribution de l'aide,
- à conserver pendant une période de 10 ans à compter du paiement final de l'aide tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles,
- à obtenir avant la réalisation du projet l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à sa réalisation (permis de construire, ICPE...),
- à transmettre sans délai à la DDT la déclaration de début de l'opération,
- à réaliser l'opération présentée dans ma demande conformément aux conditions techniques et financières définies par les textes, notamment l'arrêté régional en vigueur, et la décision attributive d'aide,
- à remplir les obligations de résultat fixées par l'arrêté régional en vigueur,
- à informer, dans le cas d'un projet multifonctionnel, les usagers de la desserte de sa vocation forestière et des contraintes d'utilisation de cette desserte pour des fonctions autres (ex : seuil de tonnage autorisé, période d'utilisation forestière exclusive, ...),
- à fournir au service instructeur guichet unique, au moment de la demande de solde, un Dossier des Ouvrages Exécutés numérique (DOE), issu d'un lever GPS réalisé par le maître d'œuvre, pour les projets faisant appel à un maître d'œuvre,
- à respecter les obligations en matière de droit de la commande publique pour les structures publiques ou les organismes reconnus de droit public au sens de l'ordonnance n°2015-899.

**Je m'engage :**

- à laisser un accès piéton gratuit au public aux investissements cofinancés pour lesquels le taux d'aide publique sollicité et obtenu est supérieur à 40 %.

**Je suis informé(e) :**

- qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement total ou partiel des sommes perçues pourra être exigé, éventuellement assorti de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur,
- que l'aide en faveur du soutien à la desserte forestière et la mobilisation du bois sera attribuée dans le cadre du régime n° S.A.41595 de la Commission du 12 août 2016 déclarant dans sa partie B, que les « aides au développement de la sylviculture et à l'adaptation des forêts au changement climatique » et notamment les aides aux équipements de desserte forestière (mesure 4.3.3), sont compatibles avec le marché intérieur conformément à l'article 107, paragraphe 3, point c) du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.
- que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'État est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'État compétent en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant,
- que l'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de mon dossier de demande d'aide et à l'évaluation du programme. Les destinataires des données sont l'Agence de services et de paiement (ASP), le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation et la Région Occitanie. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je peux m'adresser à la DDT.

Fait à

le

Nom / prénom / qualité du représentant légal de la structure

Signature(s) du demandeur (avec le cachet de la structure)

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

j'autorise

je n'autorise pas <sup>(2)</sup>

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

<sup>(2)</sup> Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales (à titre d'exemple : vérification du respect du taux maximum d'aides publiques).

**PIÈCES À FOURNIR**

Pièces à fournir	Pièces jointes au dossier <sup>1</sup>	Sans objet <sup>2</sup>	Cadre réservé à l'administration <b>NE RIEN INSCRIRE</b>
<b>Par tous les porteurs de projet :</b>			
Si vous n'avez pas de n° SIRET au moment du dépôt du dossier, fournir le récépissé du CFE	<input type="checkbox"/>		
Carte nationale d'identité (ou passeport) en cours de validité, ou toutes pièces probantes de cette identité recevable par l'administration	<input type="checkbox"/>		
Exemplaire original du présent formulaire de candidature complété, signé et daté	<input type="checkbox"/>		
Preuve de propriété : Extrait signé de matrice cadastrale récent et à jour ou acte notarié			
Relevé d'identité bancaire ou postal (BIC/ IBAN)	<input type="checkbox"/>		
Justificatif d'adresse : titre de propriété, ou certificat d'imposition ou de non-imposition, ou facture de moins de 3 mois, ou attestation d'assurance logement de moins de 3 mois, ou extrait K, ou certificat immatriculation INSEE	<input type="checkbox"/>		
<u>Porteur de projet soumis à l'ordonnance n°2015/899 :</u> Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles et du respect des règles de la commande publique (que le marché soit lancé ou non au moment du dépôt de la demande d'aide) : remplir l'annexe « marchés publics » et joindre les pièces correspondantes (cf notice « marchés publics »)	<input type="checkbox"/>		
<u>Pour les porteurs de projets non soumis à l'ordonnance n° 2015/899 :</u> Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles : - Dépenses < 3 000 € HT : fournir un devis détaillé - Dépenses comprises entre 3 000 € et 90 000 € HT : fournir 2 devis détaillés de fournisseurs différents - Dépenses > 90 000 € HT : fournir 3 devis détaillés de fournisseurs différents	<input type="checkbox"/>		
Note d'opportunité de l'opération	<input type="checkbox"/>		
Fiche d'évaluation de l'impact (annexe 2 du formulaire de demande d'aide)	<input type="checkbox"/>		
Fiche d'étude de la rentabilité du projet (annexe 1 du formulaire de demande d'aide)	<input type="checkbox"/>		
Plan de situation au 1/25 000 daté signé	<input type="checkbox"/>		
Plan de masse cadastral daté signé avec indication du Nord, échelle de type graphique, à une échelle permettant de présenter toutes les indications sur le projet ainsi que les références cadastrales des parcelles concernées.	<input type="checkbox"/>		
Justificatif de gestion durable (décision agrément PSG, arrêté d'aménagement, ou attestation d'adhésion à un RTG ou un CBPS)	<input type="checkbox"/>		
Études d'évaluation préalable des incidences de travaux en zone NATURA 2000 (selon liste départementale des travaux concernés – se rapprocher de la DDT pour disposer de cette liste)	<input type="checkbox"/>		
Adhésion ou de demande d'adhésion à un système de certification durable des forêts	<input type="checkbox"/>		
Pour les projets multifonctionnels, attestation de l'usage approprié des ouvrages conforme à l'objet de l'attribution de l'aide	<input type="checkbox"/>		
Délégation éventuelle de signature du porteur de projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Preuve de représentation légale ou de pouvoir : - Pouvoir de tutelle ou curatelle pour tuteur légal ou curateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

1 Mettre une croix pour chaque pièce jointe au dossier

2 Mettre une croix dans la case, si vous n'êtes pas concerné par la pièce demandée

- Accord sous seing privé pour usufruitier ou nu-proprétaire (selon la qualité du demandeur) - Mandat des co-indivisaires, ou des co-proprétaires ou de l'époux demandeur mais non propriétaire ou de toutes personnes se partageant le droit de propriété pour mandataire - Mandat des propriétaires pour OGEC - Décision du Président ou CR d'Assemblée générale pour Associations loi 1901, AFF, ASA, ASL, Fondations - Décision du gérant ou CR d'Assemblée générale et pouvoir du cogérant en cas de co-gérance pour Sociétés civiles dont groupements (SCI, GF, GFA, GFR), sociétés commerciales dont coopératives (OGEC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Attestation sur l'honneur portant sur le respect des obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Pour les porteurs de projet privés</b> , attestation de régularité fiscale des services fiscaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Pour les porteurs de projets qui ne sont pas propriétaires des terrains concernés par le projet</b>			
Autorisation des propriétaires de réaliser ces travaux sur leurs terrains	<input type="checkbox"/>		
Engagement écrit du ou des propriétaires stipulant : • que les terrains à desservir seront affectés à la production forestière et conserveront leur vocation forestière pendant cinq ans à compter du dernier paiement, • qu'un accès libre à la propriété est garanti aux autorités compétentes chargées des contrôles, pour l'ensemble des paiements sollicités, • qu'une plaque comportant les éléments de publicité requis par la réglementation communautaire pourra être apposée, • qu'ils n'ont pas sollicité et ne solliciteront pas à l'avenir, pour le projet réalisé sur leur terrain, d'autres aides publiques.	<input type="checkbox"/>		
<b>Pour une collectivité</b>			
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement et autorisant le maire ou le président à solliciter la subvention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Pour les entreprises privées, sociétés ou groupement forestier</b>			
Extrait Kbis ou inscription au registre ou répertoire concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Liasses fiscales complètes et certifiées des 3 dernières années OU pour les entreprises de moins de 3 ans les liasses complètes et certifiées existantes OU pour les entreprises de moins d'un an le bilan et le compte de résultat prévisionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffre d'affaires, dernier bilan consolidé des entreprises du groupe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Statuts actualisés, pour les aides supérieures à 23000 €, dernier bilan et compte de résultats approuvés par l'assemblée générale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Pour les associations</b>			
Statuts de l'association	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les comptes de l'année N-1 de l'organisme, certifiés par un organisme compétent (rapport moral et financier (n-1) ou dernier compte de résultat, le cas échéant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le budget prévisionnel de l'année en cours de l'organisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Document attestant de la reconnaissance de l'Intérêt général de l'Association (attestation de l'administration fiscale ...) le cas échéant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Copie de la publication au JO, récépissé de déclaration en préfecture ou numéro d'identification RNA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rapport moral et financier (n-1) ou dernier compte de résultat le cas échéant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Composition du conseil d'administration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

- Annexe I : Fiche d'étude de la rentabilité du projet.
- Annexe 2 : Fiche d'évaluation de l'impact.